

Qu'est-ce que le Diclé ?

Le Diclé s'adresse à des publics d'horizons divers (élèves de cycle 3, apprenants de FLE, jeunes en difficulté scolaire, adultes sortant de l'illettrisme...) et qui ont un niveau de langue orale très varié. Tous se heurtent à la difficile maîtrise de la langue française écrite et la présentation classique des dictionnaires est pour eux un obstacle. Le Diclé a été conçu comme un dictionnaire intermédiaire vers des dictionnaires classiques et il a été largement testé auprès des publics concernés.

Il se compose de deux parties. La première partie, le **dictionnaire pour lire** (DPL) est un dictionnaire qui répond à la question : « que veut dire le mot que je lis ? » On y trouve donc des mots classés par ordre alphabétique et définis simplement.

La seconde partie, le **dictionnaire pour écrire** (DPÉ) répond à la question : « comment ce mot s'écrit-il ? » Grâce à un « alphabet sonore », on entre par la prononciation du mot, on trouve l'image sonore du mot transcrit dans cet alphabet suivie de sa graphie correcte. Cette approche sonore pour trouver l'orthographe d'un mot a été développée par le Mouvement Freinet et est couramment utilisée dans les classes Freinet pour permettre aux élèves d'écrire correctement, en autonomie¹.

¹ Sont utilisés également les ouvrages comme : *J'écris tout seul*, CEL, 1975. *L'orthodico*, CEL, 1977. *Chouette, j'écris ! répertoire orthographique*, PEMF, 2009. *Répertoire orthographique : 3 000 mots pour écrire et se corriger seul*, PEMF, 2010. *Répertoire orthographique : 5 000 mots pour écrire et se corriger seul*, PEMF, 2009.

Qu'est-ce que le Diclé ?

Les principes qui ont guidé sa conception sont :

– la **simplicité** : un français simple et accessible au plus grand nombre, avec une formulation proche de l'oral et peu de codes ou de métalangage ;

– la **rapidité** : une réponse rapide grâce à des dispositifs pratiques comme les renvois accompagnés du numéro de page, la définition par synonymie... ;

– la **souplesse** : des règles de rédaction et de présentation variables en fonction des besoins pour s'adapter à la réalité de la langue ;

– l'**ergonomie** : un ouvrage étudié pour une lisibilité optimale avec des pages aérées, des grands caractères, de la couleur, des dispositifs intuitifs...

Cette présentation explique les choix effectués pour répondre à ces principes. On aborde tout d'abord ce qui est propre au DPL, puis ce qui est commun aux deux parties (la transcription sonore) et enfin ce qui est propre au DPÉ.

Les recommandations de l'orthographe rectifiée de 1990 sont appliquées dans le Diclé, sauf pour les mots dont la modification perturberait l'utilisateur du fait de l'imprégnation déjà forte du mot dans son orthographe d'origine (*baby-sitter* est gardé ainsi, et non *babysitteur*).

Le dictionnaire pour lire

La nomenclature

La sélection de la nomenclature, c'est-à-dire les entrées, est faite pour comprendre les mots du français courant contemporain. On a enrichi la liste des mots du français fondamental (environ 3 000 mots), de sorte que l'utilisateur de niveau intermédiaire en français puisse également trouver le vocabulaire pour travailler, faire des démarches administratives, comprendre l'essentiel d'un journal, rédiger les écrits du quotidien...

On a eu recours à diverses sources, comme des listes de fréquence (Brunet, Manulex, Pothier, Dubois Buyse) et des ouvrages de français langue étrangère².

Le Diclé propose **7 240** mots et **7 750** définitions.

Les définitions

Pour rédiger les définitions, on s'est en partie appuyé sur des dictionnaires existants, en prenant le parti de reformuler pour obtenir des définitions simples.

La formulation des définitions permet en effet un accès au sens, le plus proche possible des explications que l'on peut donner à l'oral, en situation courante, en évitant certaines tournures de phrases trop abstraites. Ainsi, on a évité d'écrire, par exemple : « le bonheur, c'est l'état dans lequel... » Le Diclé propose plutôt : « Le bonheur, c'est quand on est très content, très heureux. »

De même, le l euphonique a été supprimé, puisqu'il n'est pas obligatoire dans le français normé. Ainsi, on trouvera : « Quelque chose de léger, c'est quelque chose qu'on peut porter facilement. » et non « ... que l'on peut porter... »

2. Par exemples : *Bagages* chez Aftam. Leroy-Miquel C., Goliot-Lété A., *Vocabulaire progressif du français (niveau intermédiaire)*, Clé International, 2013. Iglésis T., Verdier C., *Trait d'union : méthode de français pour migrants*, Clé international, 2012. Gillardin B., *Apprentissage du français oral et écrit : adultes immigrés*, Retz, 2011.

Qu'est-ce que le Diclé ?

Pour autant, simplifier n'est pas renoncer à la norme, et les règles du français sont bien sûr respectées.

Dans la mesure du possible, seuls les mots définis dans le dictionnaire sont utilisés pour rédiger les définitions. De même, un mot simple n'est pas défini avec des mots plus compliqués, on préfère alors une périphrase ; par exemple :

« **colline** : une colline, c'est une petite montagne, avec un sommet rond. » On n'utilise pas les mots *relief* ou *faible altitude*.

« **avoir mal** : avoir mal, c'est sentir quelque chose de pénible, désagréable dans son corps et qui est difficile à supporter. » On n'utilise pas le mot *souffrance* ou *éprouver*.

Les définitions sont rédigées en **compréhension** : « Le fémur, c'est l'os de la cuisse. » ou en **extension** : « Les féculents sont les céréales (blé, maïs, orge, riz...), les légumineuses (haricots secs, lentilles, pois, soja...), les plantes racines (pomme de terre, patate douce, igname, manioc...) », selon ce qui est jugé le plus efficace pour la compréhension.

Les définitions, sans être encyclopédiques, comprennent parfois des informations supplémentaires relatives au mot. Ainsi, le mot *dépression* a une acception qui relève de la météorologie, on indique donc qu'il s'agit « d'une masse d'air sous basse pression », mais, comme cela n'est pas suffisamment éclairant, on ajoute qu'elle « provoque du mauvais temps ».

La simplicité impose parfois de renoncer à des précisions dont l'utilisateur peut avoir besoin ; on conseille alors d'avoir recours à des dictionnaires classiques.

Les exemples

L'exemple n'est jamais extrait d'un texte littéraire, mais de l'usage courant de la langue. On a choisi de le faire figurer en début de définition car la mise en contexte permet souvent une compréhension plus rapide qu'une définition abstraite. Certaines définitions ne comportent pas d'exemple, la définition étant suffisante ; par exemple : « Un cycliste, une cycliste, c'est une personne qui roule à vélo. »

Les acceptions (les sens des mots)

Seules figurent les acceptions les plus fréquentes. Lorsqu'il existe une définition radicalement différente et peu courante du mot en question, on trouve un pictogramme qui indique que ce mot a d'autres sens. Par exemple, pour le mot *grève*, on donne comme définition « l'arrêt de travail pour protestation », et le sens peu courant de « plage » n'est pas défini. À la fin de la définition, on trouvera donc la mention :

 Ce mot a d'autres sens.

Par ailleurs, pour le mot *arbitre*, on indique le sens « la personne qui fait appliquer les règles dans une compétition », mais pas celui d'« arbitre dans un conflit » qui peut être déduit de la première définition.

Les familles de mots

Les mots sont regroupés par familles. Un renvoi est indiqué si le mot est défini ailleurs dans le dictionnaire en raison de l'ordre alphabétique. En revanche, si le mot est immédiatement au-dessus du mot chef de famille dans l'ordre alphabétique, liberté a été prise de le décaler pour l'intégrer à sa famille ; par exemple, le mot « feuillage » figure dans la famille de « feuille », immédiatement sous ce mot, alors que l'ordre alphabétique voudrait qu'il soit juste avant.

La synonymie et l'antonymie

La synonymie et l'antonymie favorisent la compréhension d'un mot. Ainsi, certains mots sont définis par synonymie ou antonymie. Ceci n'est possible que lorsque le mot est essentiellement monosémique. Il s'agit de mots de petite fréquence ; par exemple :

las, lasse [la, las] adjectif
 fatigué.

Des synonymes et contraires sont parfois indiqués après la définition d'un mot pour l'enrichissement du vocabulaire.

Les synonymes ou les contraires appartiennent à des registres de langue variés (familier, courant, soutenu...) ; ainsi, pour le mot

Qu'est-ce que le Diclé ?

se *déshabiller*, on trouvera le synonyme familier « se désaper », le contraire courant « s'habiller » et le contraire soutenu « se vêtir ».

Le pluriel

Seuls les pluriels irréguliers et les pluriels des mots composés sont indiqués. En effet, pour tous les autres mots, soit il suffit de rajouter un s pour le pluriel, soit le mot a déjà un s, un x ou un z et donc, ne change pas au pluriel.

Les participes passés

Seuls les participes passés irréguliers sont indiqués (*voulu, pris...*). Les participes passés du 1^{er} groupe (verbes en *-er*), les participes passés du 2^e et du 3^e groupe en *i* (*finir, dormir...*), et le participe passé de *aller* ne sont pas indiqués, car réguliers.

Les formes verbales irrégulières

Certaines formes verbales irrégulières font l'objet d'une entrée dans le DPL. Ce sont des formes qui diffèrent fortement du radical de l'infinitif, qui peuvent dérouter le lecteur et empêcher la compréhension ; par exemple, les formes *aille, fasse, joignais...* ne sont pas transparentes pour un locuteur de langue étrangère qui les rencontrerait dans une lecture. Elles font alors l'objet d'un renvoi vers l'infinitif.

Par souci d'économie et de lisibilité, ces formes sont regroupées dans une même entrée principale ; par exemple :

joignais [joignè] verbe conjugué → *joindre*,
p. 279.

Et les autres formes du verbe joindre qui ressemblent à "joignais" : joignait, joignons, joigniez, joignaient, joignons, joignez, joigne, joignes, joignent.

Les mots non définis

Certains mots ne sont pas définis et seules leur nature et leur prononciation sont indiquées ; ils apparaissent en bleu maigre dans une famille de mots afin que leur sens soit déduit de la définition du

mot chef de famille. Cela permet d'élargir le nombre de mots sans trop alourdir le dictionnaire. Ce procédé permet de faire figurer de manière économique la forme correcte des mots dérivés, souvent aléatoire en français ; par exemple d'éviter une hésitation entre les possibles *gaspillement, *gaspillation ou gaspillage.

gaspiller [gaspɪyé] verbe → p. 564
*Elle gaspille son argent. / Ne gaspillez pas la nourriture ! Gaspiller, c'est faire des dépenses inutiles ou gâcher des choses en les utilisant mal. ☹ dilapider (argent).
⊕ économiser (argent).*
⊕ **gaspillage** [gaspɪyaj] nom masculin

Les planches illustrées

L'image permet parfois une représentation rapide et concrète d'un mot, rendant la signification plus simple et plus accessible. Ainsi, dans certaines définitions du dictionnaire pour lire, on trouvera un renvoi vers les planches thématiques illustrées → p. 495

Les mots y figurent avec un déterminant, représentatif de l'usage du mot dans la vie courante et permettant de donner le genre du mot ; par exemple : on pourra voir l'image d'une baleine sur la planche des animaux marins, légendée :

une baleine

On y trouve aussi les nombres en lettres, la signification de quelques sigles fréquents, des cartes de géographie, le schéma du système scolaire français, quelques règles concernant l'emploi des pronoms, des mots de liaison et des terminaisons (des noms, des adjectifs et des verbes), et enfin la conjugaison de certains verbes.

Un petit nombre de mots présents dans les planches ne sont pas définis dans le DPL car ils sont connus de l'utilisateur : les jours de la semaine, les mois, les nombres, quelques mots du vocabulaire des jeux...

La transcription sonore

L'API est un code complexe et technique difficile à apprendre, c'est pourquoi on a créé un « alphabet sonore » qui s'inspire des archigraphèmes de Nina Catach. On s'appuie sur la graphie du français car les utilisateurs sont familiers de celle-ci et la transcription des phonèmes utilise les graphies courantes du français, soit : an, on, oin, gn, ch... L'objectif n'est pas de donner une image sonore exacte du mot, dont on sait qu'elle est instable, mais de déjouer les erreurs de prononciation importante : compter [konté] ; gars [ga] ; naïf [na.if] ; pays [péi] ; faisais [feuzè]...

Cette transcription sonore est présente dans le dictionnaire pour lire et dans le dictionnaire pour écrire.

Les choix des symboles

Le son [e]

[eu] transcrit la lettre e sans accent, parce qu'on la réalise le plus souvent comme le son /eu/ de peur, par exemple dans *tendrement*. On a évité d'utiliser la lettre e, qui semble pourtant plus simple, car, dans beaucoup de langues (romanes, africaines...), cette lettre transcrit le son /é/. Ainsi, la transcription du mot *peut-être* aurait été [petètr], ce que ces locuteurs prononceraient [pétètr]. L'utilisation de [eu] évite cet écueil.

L'accent circonflexe permet de faire la différence entre la prononciation du /eu/ ouvert ([peur] peur) et du /eu/ fermé ([péu/ peu] ; il en va de même pour le o ouvert ([por] port) et le o fermé ([pô] pot).

Le e caduc

Dans le DPL, les mots contenant un e caduc sont transcrits souvent de deux manières car leur prononciation varie en fonction des régions et des contextes. Dans le DPÉ, on a choisi de ne garder que la transcription avec le e caduc, pour préparer l'utilisateur au passage à l'écrit : si l'on peut prononcer [fasilman], on écrit toujours [fasileuman]. Certains mots très fréquents sont transcrits des deux façons, lorsque la

différence avec ou sans e caduc éloigne les occurrences l'une de l'autre dans le classement alphabétique, car l'utilisateur pourrait rencontrer des difficultés dans la recherche du mot ; par exemple : *au revoir* apparaît sous deux formes, [oreuvoir] et [orvoir].

Les semi-voyelles

– Le yod est transcrit par [y] : *fille* est transcrit [fiy], *émission* est transcrit [émisyon].

– La semi-voyelle [w] est transcrite de deux manières selon la voyelle qui la suit. Devant [a], on a utilisé [oi] ; par exemple : *square* est transcrit [skoir]. Devant [è] ou [i], on a utilisé [ou] ; par exemple : *couette* est transcrit [kouèt] et *wifi* est transcrit [ouifi]. Devant [in], on a utilisé [oin] ; par exemple : *point* est transcrit [poin].

– La semi-voyelle ɥ est transcrite par [u] : *lui* est transcrit [lui] ; *puer* est transcrit [pué].

Les nasales

Les nasales [an], [in], [on] transcrivent les voyelles nasales du français. On a choisi leur graphie la plus fréquente.

Les consonnes

La transcription des consonnes de la langue orale orthographiées de différentes manières (s, c, g, j...) a été rationalisée :

/k/ de *car* [kar], *qui* [ki], *taxe* [taks], *kilo* [kilo] est transcrit par [k].

/s/ de *sel* [sèl], *cinéma* [sinéma], *tasse* [tas], *garçon* [garson] est transcrit par [s].

/g/ de *gare* [gar], *exemple* [égzanpl] est transcrit par [g].

/j/ de *jouer* [joué], *général* [jénéral] est transcrit par [j].

/z/ de *zéro* [zéro], *désolé* [dézolé] est transcrit par [z].

Le hiatus

On a utilisé un point pour marquer le **hiatus** dans les mots dont la lecture pouvait prêter à confusion ; par exemple : *hair* est transcrit [a.ir] et non pas [air], *chahut* est transcrit [cha.u] et non pas [chau].

Le dictionnaire pour écrire

Cette partie est la véritable originalité du Diclé puisqu'elle résout cette impasse devant laquelle se trouve souvent l'utilisateur : il faut connaître l'orthographe d'un mot pour le trouver dans le dictionnaire et... découvrir comment il s'écrit. Le Diclé contourne cette impasse car l'utilisateur peut, de manière autonome, avec sa connaissance orale de la langue, trouver la bonne orthographe d'un mot.

Pour trouver comment s'écrit un mot...

On cherche tout d'abord le premier son dans l'alphabet sur le bord extérieur de la page, puis on recherche l'amorce sonore du mot dans les têtes de paragraphes. Ces paragraphes sont courts de façon à être parcourus rapidement, si besoin. Il est donc relativement aisé de trouver l'orthographe complète d'un mot.

L'ordre de l'alphabet sonore diffère légèrement de l'alphabet classique puisque certains sons n'ont pas leur contrepartie dans l'alphabet classique ; par exemple le son [y] suit le son [i]. Il faut donc se référer à l'ordre alphaphonétique des onglets présents sur chaque page, pour la recherche du mot à écrire car les transcriptions sont classées selon cet ordre.

En principe, seule la prononciation standard du mot permet de le trouver, mais certains mots figurent aussi sous une prononciation erronée, mais très fréquente : [étsétéra] mais aussi [éksétéra], [ékskuzémoi] mais aussi [éskuzémoi]. L'utilisateur est alors renvoyé à la prononciation correcte. De même, on a choisi d'inclure des variantes orales très fréquentes ; par exemple : [chui] pour « je suis », [chépa] pour « je ne sais pas », [ison] pour « ils sont ». Quelques transcriptions aident à segmenter des séquences un peu opaques : [mapèl] pour « je m'appelle », [sannalé] pour « s'en aller ».

La recherche des mots dans le DPÉ procède d'une démarche visant à écrire correctement. L'utilisateur est conscient que l'on n'écrit pas « comme on entend » et que la forme sonore écrite qu'il rencontre dans le DPÉ n'est pas celle qu'il doit écrire, mais bien la forme qui la

suit. Il est guidé par la différence de couleur : vert pour la transcription sonore, noir pour la transcription orthographique.

La contextualisation des transcriptions

– Les **noms** sont accompagnés d'un déterminant qui permet de donner leur genre et qui les rend plus familiers à l'utilisateur, puisqu'ils apparaissent ainsi dans les discours.

– Les **homophones**, qui sont à l'origine de nombreuses erreurs d'orthographe, font l'objet d'un traitement spécifique puisqu'ils sont contextualisés, au-delà du simple déterminant. En effet, la liste des différentes graphies ne permet pas à l'apprenant de choisir la bonne orthographe. C'est l'exemple en contexte qui donne le sens et qui guide l'utilisateur vers le bon choix.

Exemple :

ma
ma : *ma voiture* (→ p. 319)
m'a : *il m'a dit*
m'as : *tu m'as demandé*
un **mât** : *dans un bateau* (→ p. 306)

– Pour les **verbes du premier groupe**, on trouvera la forme infinitive, ainsi que la forme du participe passé avec *j'ai* (ou *il a* ou *je suis...*, selon le verbe).

Exemple :

manjé
manger (→ p. 301)
j'ai mangé (→ p. 301)

– Seules les **formes irrégulières** des verbes les plus fréquents figurent dans le DPÉ. L'utilisateur peut avoir recours aux planches de conjugaison dans les pages centrales pour les autres formes.

Une fois la bonne orthographe du mot trouvée, un renvoi indique à quelle page se trouve la définition du mot dans le DPL.